



Bordeaux, le 31 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Halloween en Gironde : la vente et l'utilisation des artifices de divertissement interdits

À l'occasion de la fête d'Halloween, le préfet a décidé d'interdire, sauf dérogation, la vente, la cession et l'utilisation sur la voie publique des artifices de divertissement jusqu'au dimanche 4 novembre 2018 à 8h00 en Gironde.

L'utilisation de ces artifices impose des précautions particulières, car elle peut occasionner des nuisances sonores, provoquer des troubles à l'ordre public et des atteintes graves aux personnes et aux biens.